



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat

Section Moyens



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Table des Matières

<i>Mot de bienvenue du Directeur</i>	_____	<i>Page 3</i>
<i>Mot de bienvenue des directeurs de l'internat</i>	_____	<i>Page 4</i>
<i>Programme quotidien</i>	_____	<i>Page 5</i>
<i>Études</i>	_____	<i>Page 6</i>
<i>Repas</i>	_____	<i>Page 7</i>
<i>Temps libre et loisirs</i>	_____	<i>Page 8</i>
<i>Weekends</i>	_____	<i>Page 9</i>
<i>Logement</i>	_____	<i>Page 10</i>
<i>Trousseau</i>	_____	<i>Page 10</i>
<i>Comportement</i>	_____	<i>Page 11</i>
<i>Maladie et absences</i>	_____	<i>Page 11</i>
<i>Bonus</i>	_____	<i>Page 12</i>
<i>Punitions</i>	_____	<i>Page 13</i>
<i>Vie Spirituelle</i>	_____	<i>Page 14</i>
<i>Médiation</i>	_____	<i>Page 14</i>
<i>Conclusion</i>	_____	<i>Page 14</i>

Ce présent livret d'internat doit être signé et conservé par l'interne jusqu'à la fin de l'année scolaire. Par l'inscription dans notre internat, les parents et l'interne en acceptent le contenu.

NB : Ce règlement s'applique uniquement à l'internat. Durant la journée, les élèves devront se conformer au règlement de l'externat.



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Mot de bienvenue du Directeur

Chers internes,

L'arrivée dans un collège en qualité d'interne est pour la plupart une expérience nouvelle, qui peut être pleine d'espérances, mais aussi d'interrogations. J'imagine qu'il n'est pas facile de quitter son cadre familial, ou ses amis, ou peut-être simplement ses habitudes de vie.

Notre collège a pour mission de vous transmettre du savoir, ce savoir qui vous permettra d'accéder à des études supérieures et, le moment venu, d'embrasser la profession de votre choix. Mais notre devoir, au sein de l'internat, est aussi de tout mettre en œuvre pour vous offrir un environnement de qualité. Je suis convaincu que cette vie communautaire vous enrichira personnellement et qu'elle contribuera à développer votre force de caractère, votre ouverture au monde, votre esprit de solidarité et votre ambition.

Comme vos professeurs, vos directeurs, et tout le personnel de Champittet, j'aurai particulièrement à cœur votre épanouissement personnel et votre réussite scolaire. Sachez que je serai donc très disponible pour vous écouter et vous soutenir quand ce sera nécessaire.

Je vous souhaite de passer chez nous une très belle année, riche en événements heureux.

Directeur Général

Roland Lomenech



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Mot de bienvenue des directeurs de l'internat

Chers Internes,

Premier séjour en Suisse ? Premier séjour en dehors de votre famille ? Nombre d'entre vous répondront oui à ces questions. Il y a aussi ceux d'entre vous qui reviennent à Champittet qu'ils connaissent déjà bien. Quelle que soit la raison de votre présence à l'internat, vous ferez désormais partie d'un groupe uni et privilégié au sein du Collège Champittet.

L'internat assure une prise en charge globale de l'étudiant soit du dimanche soir au vendredi, soit la semaine entière week-end-end compris.

L'horaire quotidien, l'équilibre et le rythme entre temps de travail et de détente, le soutien des surveillants, des tuteurs, des directeurs, ainsi que la solidarité des camarades d'études, sont autant d'éléments qui vous permettront de structurer votre personnalité, de développer vos potentialités et de trouver les meilleures conditions à votre réussite scolaire.

Pour la préparation de vos devoirs écrits et l'étude de vos leçons, vous bénéficierez d'un système de tutorat, c'est-à-dire d'une aide personnalisée par vos tuteurs.

Pour profiter au maximum de ces offres, un respect de la discipline générale, un bon climat relationnel avec le personnel encadrant ainsi qu'un climat de confiance sont les bases essentielles de votre vie communautaire au sein de notre internat.

Pendant la journée, vous suivrez le règlement général du collège, en dehors des cours les règles et usages spécifiques de l'internat.

Les moments de travail seront ponctués par des périodes de loisirs divers : les activités (musique, théâtre, sport), distractions (jeux, musique), sorties culturelles (musées, visites de villes) et sportives (installation dans l'enceinte du collège, week-ends de ski en hiver, promenades en montagne).

Apprendre et épanouir votre personnalité est un processus de longue haleine. L'équipe de l'internat sera votre soutien pendant votre séjour chez nous. Par ailleurs nous resterons étroitement en contact avec vos parents en les informant individuellement de vos progrès; cette relation de confiance, ce dialogue permanent est à la base de notre conception de l'éducation.

Alors bon séjour et bonne route parmi nous.

*Robert Macbeth
Directeur de l'internat*

*Marie-Claire Waring
Directrice des filles*



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Programme Quotidien

Section Moyens

Font partie de cette section les internes des classes de 7e, 8e et 9e année.

Horaire

<i>Hiver</i>	<i>Été</i>	
07h00		<i>Lever</i>
07h30		<i>Petit-déjeuner</i>
08h10 – 12h05		<i>Cours – contrôle des chambres</i>
12h10		<i>Déjeuner et temps libre</i>
13h15 – 15h25		<i>Cours</i>
15h30 – 15h40		<i>Goûter et temps libre</i>
16h30 – 17h30		<i>Sport</i>
17h55 – 18h55		<i>Première étude</i>
19h00		<i>Souper et temps libre</i>
20h00 – 21h00	20h30 – 21h30	<i>Deuxième étude</i>
21h00 – 21h30	21h30 – 21h50	<i>Temps libre</i>
21h30	21h50	<i>Dépôt des ordinateurs et téléphones portables</i>
21h45	22h00	<i>Coucher</i>
22h00	22h15	<i>Extinction des lumières, silence absolu</i>

L'horaire d'hiver est appliqué dès la rentrée des vacances d'octobre jusqu'aux relâches de Pâques.

Le respect de cet horaire est une condition sine qua non pour la bonne marche d'une communauté nombreuse comme la nôtre. C'est pourquoi la ponctualité est exigée et doit être strictement respectée.



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Études

1. *Dès la première sonnerie, les internes se rendent à l'étude avec tout leur matériel ; à la seconde sonnerie, ils observent le silence et commencent immédiatement à travailler.*
2. *Les places sont attribuées aux internes selon un plan d'étude.*
3. *Les internes doivent avoir toutes leurs affaires à l'étude : ils ne seront pas autorisés à retourner dans leur chambre ou à leur casier.*
4. ***Un silence strict est de rigueur durant toute la durée de l'étude. Les internes ont l'interdiction formelle de se lever ou de poser des questions à un camarade sans l'autorisation du tuteur.***
5. *Pendant les études, chaque interne est suivi tour à tour par un tuteur. Si un interne a une question concernant son travail ou s'il a besoin d'aide, il lève la main et attend silencieusement à sa place. Pour les questions demandant une longue explication, l'interne ira dans une classe annexe en compagnie d'un tuteur.*
6. ***Pour son suivi, chaque interne tiendra à jour son carnet journalier où sont inscrits tous les devoirs et les résultats scolaires. Le carnet journalier est visé chaque jour par le tuteur si celui-ci est satisfait du travail accompli et visé toutes les semaines par les parents, ou pour les internes à 7 jours, par le directeur respectif.***
7. *Les études sont uniquement réservées au travail scolaire. Durant l'étude du soir, et seulement avec l'accord du tuteur qui aura contrôlé les devoirs, les internes ont la possibilité de lire un livre. Le tuteur se réserve le droit de confisquer tout livre ou revue non convenable.*
8. *Les études manquées et les retards seront rattrapés par un temps d'étude pris sur les récréations. Absences et retards devront être justifiés auprès du directeur.*
9. *L'utilisation du téléphone portable, des lecteurs MP3 n'est pas autorisée pendant les heures d'étude.*
10. *L'utilisation des ordinateurs portables est tolérée durant les études du soir, mais uniquement à des fins scolaires et académiques et pour un temps limité. Les tuteurs peuvent confisquer un OP pour une journée, en cas de récidive, pour plus longtemps. Les abus seront sévèrement punis.*
11. *A la fin de l'étude, les internes laissent leur place propre et rangée.*



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Repas

1. *A l'exception du goûter, tous les repas, y compris le mercredi midi, sont obligatoires.*
2. *Le matin et le soir, les internes rentrent en silence dans la salle à manger ; ils attendent debout que la prière de bénédiction soit prononcée et que les annonces soient faites avant de prendre place.*
3. *Au repas du soir, Monsieur et Madame Macbeth seront assis à la table des moyens – afin de leur permettre de mieux lier connaissance avec les élèves. Ceux-ci ne pourront pas quitter la table avant 20mn et sans l'autorisation de Mr. ou de Mme Macbeth .*
4. *A midi, les internes se rendent immédiatement au réfectoire ; ils remplissent la fiche de contrôle et profitent de la priorité au self-service qui leur est accordée jusqu'à 12h10. Passée cette heure, ils font la queue comme tout le monde.*
5. *Les internes doivent faire preuve de bonnes manières à table et de respect pour la nourriture.*
6. *Il est strictement **interdit d'aller** dans les dépendances et cuisine. Toute demande au personnel d'intendance doit être faite avec politesse.*
7. *Les tenues de sport sont interdites au réfectoire.*
8. *Aucune nourriture ni boisson, ni vaisselle ne sort de la salle à manger.*



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Temps libre et loisirs

1. *Les moyens n'ont pas le droit de quitter l'enceinte du collège sans permission spéciale sauf le mercredi après-midi.*
2. *Les internes peuvent aller dans leurs chambres pendant la journée, à la condition qu'ils ne dérangent pas les autres et se comportent correctement.*
3. *Les internes n'ont pas le droit de circuler sur les autres étages. **Le salon du 5^{ème} est strictement réservé aux filles.** Les garçons ne sont pas autorisés à aller dans la chambre d'une fille et vice versa. Les élèves externes ne sont pas autorisés à l'internat. Tout contrevenant sera sanctionné.*
4. *La télévision du salon est accessible pendant les récréations de l'internat.*
5. *Les internes déposeront chaque soir leur téléphone portable, l'ordinateur portable et les autres appareils électroniques servant à jouer ou visionner des films dans les casiers prévus à cet effet. Ils les reprendront le lendemain matin après le petit déjeuner. Tout contrevenant se verra confisquer le(s) appareil(s) en question.*
6. *Les internes n'ont pas le droit d'entrer dans les salles de professeurs.*
7. *Tous les soirs, les moyens font du sport de 16h30 à 17h30.*
8. *Les internes qui donnent satisfaction au niveau scolaire et disciplinaire ont la possibilité de s'inscrire dans un club sportif ou de participer à une activité à l'extérieur du collège. Ils sont aussi invités à assister aux soirées officielles organisées par le collège et à profiter de l'offre culturelle de l'école sous réserve de l'accord du directeur.*
9. *Le mercredi après-midi, pendant le temps libre, les moyens ont la possibilité de sortir par groupe de 3 internes en ville. **L'activité de l'internat du mercredi après-midi est obligatoire.***
10. *Une à deux fois par mois, une soirée récréative (vidéo, sortie, ...) est proposée aux internes.*
11. *Tout départ ou retour de vacances anticipé ou retardé nécessite l'autorisation écrite des parents et l'accord du directeur respectif.*



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Week-ends

1. *Le week-end débute le vendredi dès la fin des cours et se termine le dimanche au repas du soir à 19h00. Tout retard doit être annoncé par les parents le dimanche au plus tard à **18h00**.*
2. *Les internes qui restent en fin de semaine doivent être présents à la réunion du week-end qui se tiendra tous les mercredis soir à 19h30 à l'auditoire. Ceux qui restent à Champittet le week-end sont soumis au règlement du week-end. Les internes à 5 jours ont la possibilité de participer au programme du week-end. Ils doivent alors suivre ce même règlement.*
3. *Les autorisations spéciales sont à transmettre à Mme Waring le jeudi midi au plus tard par écrit (fax, e-mail :marie-claire.waring@champittet.ch). Elles concernent les sorties ou absences des internes à sept jours de même que la participation au week-end pour les internes à cinq jours.*
4. *L'argent de poche est à demander à l'endroit et au lieu convenu.*
5. *Tous les internes participent aux deux activités organisées pendant le week-end.*
6. *Une période d'étude de deux heures est prévue chaque week-end.*
7. *Les internes peuvent inviter un externe pour une soirée ou pour certaines excursions. Les demandes doivent être faites à la direction – Mme Waring - au plus tard le jeudi midi.*
8. *Les internes déposeront chaque soir leur téléphone portable, l'ordinateur portable et les autres appareils électroniques servant à jouer ou visionner des films dans les casiers prévus à cet effet. Ils les reprendront le lendemain matin après le petit déjeuner. Tout contrevenant se verra confisquer le(s) appareil(s) en question.*
9. *Les internes ont la possibilité d'assister à la messe dominicale de la paroisse anglophone de Lausanne, qui célèbre leur liturgie les dimanches matin à 10h30 dans la chapelle de Champittet.*



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Horaire des week-ends

<i>Vendredi</i>	<i>22h45</i>	<i>Coucher</i>
	<i>23h00</i>	<i>Extinction des lumières, silence absolu</i>
<i>Samedi</i>	<i>09h30</i>	<i>Petit-déjeuner</i>
	<i>10h00 – 12h00</i>	<i>Etude</i>
	<i>12h00</i>	<i>Déjeuner</i>
	<i>Après-midi</i>	<i>Activités</i>
	<i>19h00</i>	<i>Souper</i>
	<i>23h00 (après l'activité)</i>	<i>Coucher</i>
	<i>23h15</i>	<i>Extinction des lumières, silence absolu</i>
<i>Dimanche</i>	<i>Matinée libre à l'école</i>	
	<i>11h00</i>	<i>Brunch</i>
	<i>Après-midi</i>	<i>Activités - Goûter à 15h30</i>
	<i>19h00</i>	<i>Souper</i>
	<i>Étude</i>	<i>A l'horaire habituel</i>
	<i>21h45</i>	<i>Coucher</i>
	<i>22h00</i>	<i>Extinction des lumières, silence absolu</i>



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Logement

1. *En début et fin d'année scolaire, un état des lieux est fait en présence de l'interne. Toute détérioration de la chambre sera à la charge de l'interne.*
2. ***Le mobilier d'une chambre ne peut être déplacé sans autorisation.***
3. ***Les téléviseurs, les appareils destinés à chauffer des aliments et les frigos sont strictement interdits.***
4. *Les internes ont la possibilité de décorer leur chambre. Tout affichage en dehors des emplacements prévus est cependant interdit et toute détérioration sera à la charge de l'interne.*
5. *À la fin de l'année scolaire, les internes qui souhaitent laisser des affaires durant l'été à l'école, devront en faire la demande au directeur et se conformer à la procédure établie.*
6. *Le matin, les internes doivent faire leur lit et ranger leur chambre avant de partir en classe. Il y aura de fréquents contrôles de chambres.*
7. *Le collège offre aux internes un accès sans fil à internet et met à leur disposition des ordinateurs. L'utilisation des ordinateurs à des fins non scolaires est autorisée uniquement pendant les temps libres. Tout interne consultant un site contraire à l'éthique et à la morale sera interdit d'accès jusqu'à nouvel ordre. Toute dégradation du réseau ou du matériel informatique sera sévèrement sanctionnée et les frais occasionnés seront à la charge de l'interne.*
8. *Les internes peuvent déposer argent et objets de valeur dans le coffre-fort de leur chambre. Le collège décline toute responsabilité en cas de vol dans les chambres.*
9. *L'usage de l'ascenseur est interdit à tous les internes.*
10. *Il est interdit d'amener des animaux à l'internat.*

Trousseau

1. *L'interne apporte son linge personnel, vêtements et linges de bain, ainsi que les vêtements de sport : shorts, baskets, chaussures de marche, T-shirts, survêtements, K-way léger, maillot de bain.*
2. *Chaque interne doit être équipé pour les sports d'hiver : tenue, ski / snowboard.*
3. *L'interne reçoit la tenue Champittet qu'il devra porter jusqu'à la fin des cours.*
4. *La literie est fournie par le collège.*
5. *Les internes peuvent donner leur linge à laver deux fois par semaine (les lundi et jeudi). Des sacs à linge leur seront distribués.*



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Comportement

1. *Dès l'extinction des lumières, un silence absolu est exigé.*
2. *Il est interdit de manger ou de boire dans les chambres, hormis le petit en-cas occasionnel.*
3. *La musique n'est tolérée que dans la mesure où le volume est raisonnable et ne dérange pas les autres internes. Par raisonnable, il est entendu que la musique ne devra pas être audible dans le couloir, la porte de la chambre étant fermée.*
4. *Une tenue et une hygiène correctes sont demandées à tous les internes. Le port de la tenue de Champittet est obligatoire du petit-déjeuner à la fin des cours.*
5. *La possession de littérature malsaine entraînera un blâme.*
6. ***Il est strictement interdit de fumer sur tout le campus.***
7. *Pour des raisons de sécurité, il est, bien sûr, strictement interdit de fumer dans les bâtiments et les chambres (sous peine de blâme) ou d'utiliser de l'encens ou des bougies. L'activation abusive du système d'incendie sera sévèrement sanctionnée et les frais occasionnés entièrement à la charge de l'élève.*
8. *La consommation et la détention d'alcool sur le campus sont strictement interdites. En conformité avec la loi suisse, nous tolérons que les internes de plus de 16 ans consomment avec modération de l'alcool en sortie. Néanmoins, le collège s'autorise à les soumettre à des alcootests réguliers. Toute consommation excessive sera sévèrement sanctionnée.*
9. *La consommation et la détention de drogues sont strictement interdites. La direction se réserve le droit d'imposer un test de dépistage à tout moment. En cas de résultat positif ou de détention, l'interne se verra convoqué en conseil de médiation qui peut statuer un renvoi immédiat.*

Maladie et absences

1. *Une infirmière est à disposition des internes durant la journée. Les internes qui sont malades le matin doivent venir s'annoncer au petit déjeuner et ensuite se présenter à l'infirmière à 07h45.*
2. *Un interne malade **doit rester à l'infirmerie.***
3. *La nuit, une permanence est assurée; l'interne malade s'annoncera à son directeur.*
4. *Les internes qui prennent régulièrement des médicaments doivent en informer leur directeur.*
5. *Pour toute absence au collège (maladies, permissions spéciales, départs anticipés) les internes obtiennent un billet d'excuse auprès de leur directeur.*



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Bonus

Le conseil d'internat peut récompenser les internes par des bonus :

<i>Travail scolaire</i>	<i>Attitude générale</i>
<i>Efforts particuliers fournis dans l'application au travail</i>	<i>Camaraderie, serviabilité, honnêteté, esprit positif, investissement personnel</i>

Plusieurs types de bonus peuvent être attribués: bon FNAC, billet de cinéma, sortie supplémentaire, étude facultative, etc. Le conseil d'internat se réunit régulièrement afin de décider, cas par cas, des attributions de bonus.

Les internes de 9^{ème} peuvent acquérir certains privilèges des gymnasiens - lycéens si leurs résultats scolaires et leur attitude générale sont exceptionnels.

Prix de l'internat

A la fin de chaque année scolaire, une fille et un garçon seront récompensés pour leur engagement exceptionnel dans la vie de notre communauté.



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Punitions

Chaque membre du corps de l'internat peut infliger, entre autres, les punitions suivantes :

<i>Travail scolaire</i>	<i>Effort physique</i>	<i>Suppression de privilège</i>
<i>-Consigné le mercredi après-midi pour effectuer un travail scolaire -L'étude du matin (07h00 – 07h25)</i>	<i>-Travaux communautaires le mercredi après-midi -Service de table au repas du soir pendant une semaine</i>	<i>-Suppression de la soirée-loisirs -Suppression des sorties le mercredi après-midi - confiscation de matériel électronique.</i>

La retenue directe peut être prononcée pour des fautes telles que le manque de respect, le mensonge et la méchanceté dans les gestes et les paroles envers le personnel de la maison, le corps professoral, les éducateurs ou envers un interne.

Le blâme est prononcé pour les cas graves d'indiscipline, pour tout acte de malveillance, de mise en danger de la vie d'autrui, et pour manque de travail.

Le conseil de discipline

Le conseil peut être convoqué par le Directeur en cas de faute grave ou de trois blâmes. Le conseil est formé des membres suivants :

- le Directeur*
- le Doyen*
- le Directeur de l'internat*
- le Maître de classe*
- le Délégué de classe*
- le délégué de l'internat*



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section moyens

Vie spirituelle

L'aumônier est à disposition. Il organise des activités spirituelles au collège et accueille tout interne qui désire prendre contact.

Médiation

Des médiateurs scolaires sont à disposition des internes qui le souhaitent.

Conclusion

Pour vivre une expérience positive et enrichissante au Collège Champittet, les internes doivent se respecter eux-mêmes, respecter les autres et se sentir responsables de leurs actes.

Tout n'est pas prévu dans le règlement, notamment tout ce qui relève du simple bon sens. Tout interne doit se sentir assez responsable pour éviter ce qui peut créer du désordre et nuire à lui-même ou aux autres. La désobéissance fréquente, un comportement inapproprié, la méchanceté dans les gestes et la parole ne seront pas tolérés et sévèrement sanctionnés.

Pully, le 27 août 2009

Signature de l'interne

Signature du directeur
